

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-11-07-U :

Rétrocession dans le domaine public
communal de l'espace vert sis place Moreau
David/ Henri Ruel

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **douze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. SEYE	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
M. DAMIANI	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme GAUTHIER	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. BATTAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ

ABSENT.E

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 et L.1311-9 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDERANT le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2015 par le Conseil municipal et les modifications des 14 février 2018 et 17 février 2019 par le Conseil de territoire Paris Est Marne&Bois ;

CONSIDERANT qu'aux termes du permis de construire délivré le 13 novembre 2015 à la MARNE-AU-BOIS AMENAGEMENT SPL, une clause de rétrocession de l'espace vert au profit de la Commune a été intégrée dans les différents actes en l'état futur d'achèvement entre cette société et les acquéreurs de la copropriété;

CONSIDERANT le procès-verbal à venir de l'assemblée générale des copropriétaires autorisant cette rétrocession et donnant pouvoir au syndicat des copropriétés dénommée SDC OREE DU BOIS de régulariser l'acte authentique de vente portant rétrocession du dit espace vert ;

CONSIDERANT qu'il convient de classer dans le domaine public communal ce tènement foncier, dit lot A issue de la parcelle BV 1, d'une contenance d'environ 297m² ;

À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à signer l'acte authentique de vente, portant rétrocession de cet espace vert, à la requête du Syndicat des copropriétaires Orée de bois et ce, à l'euro symbolique ;

Article 2 : de classer le lot A de la parcelle BV1, d'une contenance d'environ 297 m², dans le domaine public de la Ville ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 17 NOV. 2020

Publication 18 NOV. 2020

le 18 NOV. 2020

Notification

le 18 NOV. 2020

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

